



Présidence : Lettonie

## 681ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 2 mai 2012

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 10 h 25

2. Président : Ambassadeur G. Apals

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Forum pour la coopération en matière de sécurité, présenté ses condoléances à l'Ukraine à la suite des explosions tragiques qui se sont produites à Dnipropetrovsk (Ukraine), le 27 avril 2012.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Mise en œuvre, par le Royaume-Uni, des engagements liés au Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* : Royaume-Uni (annexe),  
Président

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Distribution de l'ordre du jour annoté de la Réunion de l'OSCE pour examiner le Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre, devant se tenir les 22 et 23 mai 2012 (FSC.GAL/59/12 OSCE+)* :  
Président

b) *Exposé de l'administrateur principal du réseau de communications sur la cinquante-septième Réunion du Groupe des communications de l'OSCE, tenue le 26 avril 2012* : Représentant du Centre de prévention des conflits

- c) *Exposé sur le projet relatif à la destruction de munitions périmées et obsolètes à Chypre* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- d) *Participation des conseillers militaires auprès des délégations des États participants de l'OSCE à l'activité caritative organisée dans le cadre du Marathon de Vienne, le 15 avril 2012* : France
- e) *Questions de protocole* : Norvège, Président, Roumanie

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 mai 2012 à 15 heures, Neuer Saal



---

**681ème séance plénière**

FSC Journal No 687, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Merci, Monsieur le Président.

Le FCS a été notamment chargé, dans la Décision No 7/11 prise à Vilnius en décembre dernier, d'examiner l'application du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité au cours du premier examen annuel de son application. Cela étant, le Royaume-Uni souhaite porter à l'attention des États participants un exemple de la manière dont son Gouvernement a choisi d'intégrer davantage les membres du personnel de ses forces armées à la société civile et de sauvegarder leurs droits et leurs libertés – sur la base d'instruments juridiques qui reflètent les engagements souscrits dans le cadre du Code de conduite.

En mai 2011, le Royaume-Uni a rendu public un pacte officiel entre les forces armées, le Gouvernement et la nation. Ayant pour objet de reconnaître l'engagement exceptionnel dont font preuve les hommes et les femmes membres des forces armées et leur position particulière, le Pacte vise à en éliminer les inconvénients et autorise des dispositions spéciales dans certaines circonstances, notamment pour les blessés et les familles des disparus. Assurant la coordination entre les secteurs public, commercial et caritatif, il fait appel aux responsables politiques pour améliorer le soutien dont peuvent bénéficier les membres du personnel des forces armées, les vétérans et leurs familles. Ces dispositions incluent, à titre d'exemple, des moyens financiers supplémentaires pour les écoles fréquentées par les enfants des membres des forces armées, des indemnités plus importantes et des dégrèvements d'impôts pour les membres du personnel des forces armées affectés à des opérations y donnant droit, la création d'un pacte en faveur de la communauté des forces armées alimenté par un programme de subventions d'un montant de 30 millions de livres sterling et une aide pour ceux qui quittent l'armée pour la vie civile, notamment pour accéder à l'enseignement supérieur et continu.

Monsieur le Président,

Le Pacte relatif aux forces armées est un processus et non un évènement et sa mise en œuvre intégrale demandera à l'évidence du temps et des ressources, ce qui, dans la situation économique actuelle, représente un défi. Mais, compte tenu de son caractère prioritaire, la Loi de 2011 sur les forces armées fait obligation au Ministre de la défense de rendre compte au Parlement chaque année des progrès accomplis dans le cadre du Pacte. Un rapport intermédiaire a été publié le 20 décembre 2011. Dans le même temps, le Premier Ministre a annoncé la création d'un comité ministériel transgouvernemental ayant pour objet de garder

les intérêts des membres du personnel des forces armées, des vétérans et de leurs familles au cœur des préoccupations de la nation. Le Premier Ministre en personne a présidé la réunion inaugurale du comité en février 2012.

Le Royaume-Uni n'ignore pas que de nombreux États participants disposent de programmes spéciaux conçus pour répondre aux besoins particuliers des membres de leurs forces armées. Nous mettons notre expérience récente de l'élaboration du Pacte relatif aux forces armées et de la mise en œuvre des engagements qu'il contient à la disposition des autres États participants que cela pourrait intéresser. Le Royaume-Uni est également désireux de tirer les enseignements de l'expérience d'autrui et attend avec intérêt les débats que le FCS aura sur des questions connexes le 11 juillet 2012.

Monsieur le Président,

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.